

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, BOULLIER Magali, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, GASDON Maxime, GOUJON Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, RIVIERE Mickaël, SCHIMITZ Jean-Marc.

Etait absent(e) : SEIGNERET Ludivine.

Secrétaire de séance : Jean-Marc SCHIMITZ.

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2024.

ENTREPRISES RETENUES POUR LES TRAVAUX DE CREATION DE HALTE-GARDERIE DANS L'ANCIEN PREAU DE LA COUR SITUÉE DERRIERE LA MAIRIE.

Charles BRUN informe le Conseil Municipal que le permis de construire relatif à l'aménagement du local de halte-garderie sous l'ancien préau de l'école publique a été accordé le 29 février 2024.

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises.

Après étude de chacun des devis, le Maire propose de retenir les offres des entreprises suivantes :

- ✓ Maçonnerie : **entreprise LGM : 14 248 € HT, soit 17 097,00 € TTC**
- ✓ Electricité : **entreprise TEISSEIRE : 7 526,87 € HT, soit 9 031,54 € TTC**
- ✓ Plâtrerie – Peinture : **entreprise DURAND : 13 515,85 € HT, soit 16 219,02 € TTC**
- ✓ Chauffage- Plomberie- Sanitaire : **entreprise PALLUET : 7 072 € HT, soit 8 151,20 € TTC**
- ✓ Menuiserie : **entreprise SAYET 18 524 € HT soit 22 228,80 € TTC.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix « pour » et 1 voix « contre », décide de retenir :

- ✓ Maçonnerie : **entreprise LGM : 14 248 € HT, soit 17 097,00 € TTC**
- ✓ Electricité : **entreprise TEISSEYRE : 7 526,87 € HT, soit 9 031,54 € TTC**
- ✓ Plâtrerie – Peinture : **entreprise DURAND : 13 515,85 € HT, soit 16 219,02 € TTC**
- ✓ Chauffage- Plomberie- Sanitaire : **entreprise PALLUET : 7 072 € HT, soit 8 151,20 € TTC**
- ✓ Menuiserie : **entreprise SAYET 18 524 € HT soit 22 228,80 € TTC.**

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc SCHIMITZ.

Fait à PRADINES, le 28 mars 2024.
Le Maire,
Charles BRUN.